

A large, stylized circular graphic composed of overlapping green bands in various shades, from light to dark green, framing the central text.

CONSEIL NATIONAL
DE L'ORDRE DES PHARMACIENS
RAPPORT ANNUEL 2021



CONSEIL NATIONAL
DE L'ORDRE DES PHARMACIENS
RAPPORT ANNUEL 2021

CONTENU

MOTS DES PRÉSIDENTS	6
AVANT-PROPOS.....	9
PARTIE 1. ACTIVITÉS DU CONSEIL NATIONAL	10
I. Activités internes.....	10
A. Séances de Bureau/Conseil national	10
B. Thèmes abordés en 2021	11
C. Groupes de travail.....	11
II. Activités dans le cadre de groupes et commissions nationaux.....	12
A. Plateforme eHealth.....	12
B. Groupe de travail abus de médicaments.....	13
C. BENZONET.....	13
D. Service d'évaluation et de contrôle médical (SECM) de l'INAMI.....	13
E. Interordres.....	14
F. Plateforme formation continue.....	14
III. Activités dans le cadre d'organisations européennes et internationales.....	14
A. Pharmaceutical Group of the European Union (PGUE-GPUE).....	14
B. EurHeCA.....	16
C. Conférence Internationale des Ordres de Pharmaciens Francophones (CIOPF).....	16
D. Observatoire Franco-Belge de la Santé (OFBS).....	16
IV. Contacts avec les partenaires extérieurs.....	17
VI. Activités auprès des universités.....	20
PARTIE 2. ACTIVITÉ DISCIPLINAIRE.....	22
PARTIE 3. DIRECTION ADMINISTRATIVE.....	26
PARTIE 4. SERVICE JURIDIQUE	28
CONCLUSION	34
À PROPOS DE L'ORDRE DES PHARMACIENS	35
I. Le Conseil national	36
II. Les organes disciplinaires de l'Ordre	38

MOT DES PRÉSIDENTS



Gert Laekeman

Président de la section néerlandophone



Carine De Vriese

Présidente de la section francophone

Un proverbe africain dit que ceux qui veulent aller vite vont seuls et que ceux qui veulent aller loin vont ensemble. L'Ordre choisit d'aller loin. Cela suppose de la concertation et cela prend du temps. Des décisions prises lentement : c'est le prix à payer pour la démocratie. Pourtant, il ne faut pas attendre que nous nous tournions tous dans la même direction. Nous n'avons pas besoin d'avoir exactement la même opinion pour travailler ensemble de manière constructive. Vouloir la même chose est un bon début.

Le législateur a confié à l'Ordre la tâche de rédiger le code de déontologie. Cette mission donne l'illusion que nous créons des certitudes avec des règles. La réalité est différente car les règlements sont là pour les personnes et non l'inverse. Ces dernières années, nous avons fait l'expérience de ce que le Code n'était pas sacré. Tout est en mouvement, ou comme le disait le philosophe grec Héraclite : *παντα ρει* (traduction littérale : tout coule). L'Ordre évolue en même temps. Comme en témoigne le code commenté que nous complétons pour la deuxième année consécutive par les expériences apprises sur le terrain. Elles nous aident à interpréter le Code de déontologie à l'aide d'exemples, de textes juridiques et d'éléments factuels. L'entrepreneuriat dans le domaine de la santé reste important. Les initiatives constructives méritent d'être encouragées. L'Ordre recherche l'optimisation par le biais de recommandations. Les statistiques contenues dans ce rapport annuel nous apprennent que des réponses ont été apportées à plus de 130 questions en 2021. Certaines de ces questions portaient sur l'esprit d'entreprendre.

En dépit de concertations constructives, le nombre de plaintes traitées a culminé en 2021. Deux tiers des plaintes environ ont été classées sans suite au niveau provincial. Les gens sont-ils devenus ces dernières années moins tolérants et portent-ils plus rapidement plainte ? Certaines affaires disciplinaires, heureusement une minorité, débouchent sur un imbroglio juridique avec procédure en appel, et exceptionnellement un pourvoi en cassation. Dans de tels cas, la réalité des faits et la réalité juridique peuvent parfois différer.

Selon les chiffres, moins d'un demi pour cent de nos membres ont reçu une sanction disciplinaire en 2021. L'Ordre ne devrait-il pas faire plus pour la grande majorité des membres qui, jour après jour, exercent leur profession impeccablement en pharmacie ouverte au public et hospitalière ? *Faites un compliment aux gens et cela leur donnera des ailes.* La première règle déontologique énonce que le pharmacien exerce son activi-

té professionnelle dans l'intérêt de la santé du patient et de la santé publique en général. En tant qu'Ordre, nous sommes soucieux du bien-être de nos membres dans l'intérêt du bien-être du patient. L'Ordre continue de lutter pour une réglementation constructive afin de contrôler l'usage des analgésiques narcotiques et suit de près le développement de VIDIS en tant que système de suivi de la prescription et de dispensation d'opioïdes afin d'orienter de manière optimale le patient. Travailler dans la santé peut parfois être décourageant. L'Ordre a libéré un budget pour venir en aide aux pharmaciens en difficultés. Nos membres peuvent s'adresser directement à la plateforme « Médecin en difficulté » pour un soutien psychologique. Les conséquences des terribles inondations qui ont frappé la région liégeoise et verviétoise ont été particulièrement dramatiques. Nous avons pu constater *de visu* comment, dans une région dévastée, nos collègues ont continué à soigner dans la mesure du possible leurs patients. Ces efforts méritent notre respect. L'Ordre a fourni un soutien financier et administratif.

Le coronavirus a continué à retenir notre attention en 2021. Plus de 250 pharmaciens pensionnés ou qui n'étaient pas ou plus inscrits à l'Ordre ont posé leur candidature pour devenir experts pharmaceutiques dans les centres de vaccination. Considérant cette activité comme une façon particulière d'exercer l'art pharmaceutique, l'Ordre a donné à ces collègues la possibilité de s'inscrire gratuitement. Avec des centaines d'autres pharmaciens d'officine et d'hôpital en exercice, ils ont prouvé que l'expertise pharmaceutique s'intègre parfaitement dans un environnement pluridisciplinaire. Grâce à leur engagement professionnel, les barrières ont été repoussées et la 'valeur intrinsèque' du pharmacien a été mise en évidence, ce qui a permis entre autres le succès de la campagne de vaccination. Les mots de Nelson Mandela *It always seems impossible until it is done* sont devenus réalité.

L'Ordre des pharmaciens participe aux réunions de concertations inter-Ordres. Actuellement, les contacts se limitent à un échange d'informations intéressantes. Nous espérons une coopération plus étroite afin de prendre des initiatives communes et de servir encore mieux nos membres. La coopération entre les Ordres permet le dialogue avec les autorités et profite aux soins de santé.

En ce qui concerne les contacts européens, l'Ordre choisit une politique à deux voies. Par l'intermédiaire du GPUE (Groupement des pharmaciens de l'Union européenne), nous suivons les développements phar-

maceutiques en Europe. EurHeCA (European Health professionals Competent Authorities) offre des possibilités de concertation interdisciplinaire au niveau européen.

S'occuper des gens reste une épreuve. Par conséquent, un grand et sincère merci à tous nos membres pour leurs efforts quotidiens en première et en deuxième ligne. Nous formulons également le souhait que les patients se joignent à ces remerciements et que les politiques reconnaissants puissent se joindre à nous. Et pour finir, merci aux plus des 200 collaborateurs de la grande famille de l'Ordre, en particulier aux nouveaux membres des Conseils que nous avons pu accueillir après les élections de 2021 !

AVANT-PROPOS

L'année 2021 a été plus calme que l'année 2020, mais la **crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus SARS-CoV-2** qui a débuté fin 2019 et qui a fortement perturbé notre mode de vie en 2020 a encore été au centre de nos préoccupations.

La tenue de nos activités a été rythmée par l'évolution des règles sanitaires au cours de l'année. Les pharmaciens ont continué à faire face aux nombreuses contraintes que la pandémie leur impose par sa durée exceptionnelle. Malgré une fatigue émotionnelle croissante, ils ont mis leur expérience, leur dévouement, leur professionnalisme et leur inventivité au service de leurs patients.

Les pharmaciens se sont vu attribuer de nouvelles tâches dans la lutte contre le coronavirus, notamment la possibilité de faire du testing. Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens a soutenu pleinement ses membres pour ces nouvelles fonctions dans le respect de sa **mission d'intérêt général de protection de la santé publique**.

L'année 2021 est également une **année d'élection** pour L'Ordre. Dans un contexte difficile, de nombreux pharmaciens se sont portés candidats pour les différents sièges à pourvoir dans les différents Conseils provinciaux. Les nouveaux membres ont pris place au sein des Conseils provinciaux début décembre.

Le présent rapport annuel rend compte des activités ainsi déployées au cours de l'année 2021 par le Conseil national (**Partie 1**) et par les départements qui en assurent le fonctionnement au quotidien, à savoir la direction administrative (**Partie 3**) et le service juridique (**Partie 4**). Comme les années précédentes, l'activité disciplinaire de l'Ordre, bien qu'elle ne relève pas directement de la compétence du Conseil national mais se fonde sur les préceptes déontologiques qu'il édicte, fait également l'objet d'une présentation statistique (**Partie 2**).

PARTIE 1. ACTIVITÉS DU CONSEIL NATIONAL

I. Activités internes

L'essentiel de l'activité du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens se déroule lors des réunions du Bureau ou du Conseil.

Les présidents, vice-présidents, secrétaires, magistrats assesseurs du Conseil national, ainsi que les juristes et les directeurs, participent aux réunions du Bureau. Le Bureau prépare les séances du Conseil national et aide à la gestion effective de l'Ordre.

Durant les réunions du Conseil national, les décisions sont prises, les lignes directrices sont élaborées, les communications sont approuvées et les points d'actualité sont discutés.

A. Séances du Bureau/Conseil national

Nombre de réunions en 2021 :

Bureau : 10

- 07/01 - 11/02 - 11/03 - 08/04 - 06/05 - 10/06 : toutes ces séances se sont déroulées via la plateforme digitale « Teams »
- 09/09 - 07/10 - 09/11 : réunions au siège de l'Ordre
- 07/12 : réunion via la plateforme « Teams »

Conseil : 10

- 21/01 - 25/02 - 25/03 - 22/04 - 20/05 - 24/06 : toutes ces séances se sont déroulées via la plateforme digitale « Teams »
- 23/09 - 21/10 - 25/11 : afin de respecter les mesures corona en vigueur, ces sessions se sont tenues à l'hôtel Thon Bristol Stéphanie à Bruxelles
- 23/12 : réunion via la plateforme « Teams »

Réunions préparatoires : 10

Nous remercions l'hôtel Thon pour l'agréable accueil et la disponibilité de leurs salles qui nous ont permis de nous rencontrer physiquement à quelques reprises.



Les comptes et le bilan annuel de 2020 qui sont préparés par les directeurs et le comptable ont été présentés et approuvés lors de la réunion du Conseil national d'avril, après vérification par les commissaires aux comptes (un par section du Conseil national, tiré au sort parmi les membres qui ne font pas partie du Bureau).

B. Thèmes abordés en 2021

- L'évolution de la pandémie du Covid et le soutien indispensable de nos membres pharmaciens dans le suivi des nouvelles réglementations et des tâches qui en découlent est resté un point important en 2021 (voir le [Tableau 1](#)).
- Développement et lancement d'un formulaire de plainte en ligne sur le site web de l'Ordre
- Affaire devant l'Autorité Belge de la Concurrence – Publication dans la presse
- Problématique du mésusage des médicaments (voir plus loin)
- Projet « pharmacien en difficulté »
 - Présentation aux associations professionnelles locales
 - Concertation avec Jo Decock (INAMI)
- Réforme du Code (voir plus loin)
- Critères pour la reconnaissance des maîtres de stage
- Institut Royal des Élités du Travail pour le secteur pharmaceutique :
 - L'Ordre des pharmaciens a désigné le président
 - Soumission et évaluation des candidatures à la nomination comme lauréat au sein du secteur
 - Soumission de candidatures pour être nommé doyen du secteur
 - Nomination des doyens d'honneur
- Suivi des nominations des magistrats assesseurs pour les Conseils provinciaux du Limbourg, de Namur et du Hainaut

C. Groupes de travail

Parmi les activités internes du Conseil national, se trouvent également les activités du **groupe de travail « Réforme du Code »**, qui a continué à travailler en 2021 sur le commentaire du Code de déontologie pharmaceutique. **8 réunions** ont permis d'en venir à bout : la première édition complète du Code commenté a été publiée sur le site de l'Ordre en novembre 2021. Tous les pharmaciens inscrits à l'Ordre en ont personnellement été avertis par mail.

Le groupe de travail n'a pas pour autant été dissout puisque des mises à jour du Code commenté seront régulièrement assurées.

Tableau 1. Communications publiées sur le site de l'Ordre en 2021 en lien avec le Covid-19

Titre	Date
Les tests Covid-19 et le pharmacien (lien vers le site)	22/01/2021
Pharmaciens exerçant dans les centres de vaccination : possibilité d'inscription temporaire à l'Ordre des pharmaciens (lien vers le site)	02/02/2021
Mise à jour de l'avis « Les tests Covid-19 et le pharmacien » (lien vers le site)	26/03/2021
Deuxième mise à jour de l'avis « Les tests Covid-19 et le pharmacien » (lien vers le site)	01/04/2021
Nouvelle mise à jour de l'avis « Les tests Covid-19 et le pharmacien » (lien vers le site)	09/04/2021
Nouvel AR en matière d'autotests Covid-19 (lien vers le site)	21/05/2021
Du nouveau en matière d'autotests Covid-19 (lien vers le site)	30/06/2021
Réalisation des tests rapides Covid-19 par le pharmacien (lien vers le site)	30/07/2021
Tests Covid-19 pendant la garde (lien vers le site)	08/12/2021
Pharmaciens exerçant dans les centres de vaccination : possibilité d'inscription temporaire à l'Ordre des pharmaciens (lien vers le site)	14/12/2021

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Code de déontologie pharmaceutique est complété par un Code commenté. Cet outil vivant et évolutif, dépourvu de force obligatoire, vise à éclairer la signification et l'interprétation des règles déontologiques, au moyen, entre autres, de références utiles ou d'exemples tirés de la jurisprudence disciplinaire.

Le Code de déontologie pharmaceutique commenté peut être téléchargé sur le site de l'Ordre des pharmaciens.

II. Activités dans le cadre de groupes et commissions nationaux

A. Plateforme eHealth

La plateforme eHealth est une institution publique belge de la sécurité sociale qui fournit une plateforme électronique où toutes les parties prenantes de la santé publique peuvent échanger des informations, y compris des données personnelles, de manière sûre et efficace. L'institution a été créée par la loi du 21 août 2008.

L'Ordre des pharmaciens est membre observateur du Comité de gestion.



8 réunions du Comité de gestion en 2021 (via Teams)

Représentant du Conseil national :
1 directeur

Principaux éléments pour 2021 :

- Planning des services offerts
- Covid-safe ticket
- Spécifications pour les logiciels des prestataires de soins
- Sécurité des données : technique
- Evolution de la matrice d'accès des prestataires de soins aux données des différents paquets existants
- Points généraux concernant la gestion de la plateforme sur le plan du personnel, des finances, etc.

B. Groupe de travail abus de médicaments

Face à la problématique du mauvais usage et/ou de la surconsommation de médicaments, un groupe de travail a été mis en place en tant qu'organe de réflexion au sein du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, en concertation avec l'Ordre des médecins, afin de mettre à disposition des professionnels de soins diverses ressources concrètes pour les guider dans leur prise de décisions.

5 réunions en 2021

Représentants du Conseil national :

1 président, 1 directeur, 4 membres du Conseil national, 1 juriste, 1 pharmacien

Principaux éléments pour 2021 :

- Finalisation de la rédaction d'un accord de soins entre médecin-pharmacien-patient sur l'utilisation d'opioïdes en cas de douleurs chroniques
- Réunion avec les développeurs de VIDIS afin d'en connaître le fonctionnement et de voir dans quelle mesure un éventuel accord de soins serait visible par les pharmaciens et les médecins
- Réunion avec le groupe de travail opioïdes du SPF Santé publique ; présentation au Conseil national du plan d'action opioïdes 2021-2024 qui a pour but de promouvoir la prescription, l'utilisation et la délivrance adéquates d'antidouleurs opioïdes dans le cadre du traitement de la douleur

La visibilité de l'accord de soins étant impossible pour l'instant par les pharmaciens et les médecins, il a été décidé d'en postposer et de réévaluer son application au moment où le système VIDIS sera opérationnel. Un accord de soins simplifié médecin/patient a été mis en ligne sur le site de l'Ordre des médecins.

C. BENZONET

BENZONET est un projet de recherche lancé par BELPSO (Politique scientifique fédérale) pour comprendre comment les utilisateurs habituels perçoivent leur consommation de médicaments à long terme, explorer le discours normatif actuel sur l'usage des benzodiazépines et examiner les ressources en ligne qui contribuent à l'arrêt de l'utilisation des benzodiazépines. L'Ordre des pharmaciens participe au comité de suivi du projet.

2 réunions en 2021

Représentant du Conseil national :
1 directeur

Principaux éléments pour 2021 :

- Finalisation et analyse du rapport final disponible sur le site Web du BELPSO

http://www.belspo.be/belspo/drugs/project_docum_nl.stm#DR81

Le projet BENZONET étant terminé, un nouveau projet de recherche en collaboration avec les universités de Gand et de Liège a vu le jour : BENZOCARE. Ce projet a pour but d'étudier l'accessibilité des soins de santé mentale pour les personnes atteintes d'un trouble de la consommation lié aux BZD/Z, d'analyser les expériences et les perceptions des professionnels sur le trouble de la consommation de BZD/Z, d'étudier les expériences et les perceptions des usagers, d'explorer et comprendre le rôle ambigu des BZD/Z dans le secteur des soins de santé mentale et d'élaborer des recommandations politiques solides, adaptées et réalisables. Il y a eu 1 réunion en 2021.

D. Service d'évaluation et de contrôle médical (SECM) de l'INAMI

Le SECM est un des services clé de l'INAMI (<https://www.inami.fgov.be/fr/inami/structure/Pages/service-evaluation-contrôle-medicaux.aspx>). Il est dirigé par un Comité dans lequel l'Ordre des pharmaciens est représenté.

5 réunions au sein de l'INAMI pour le SECM en 2021

Représentant du Conseil national :
1 secrétaire

Principaux éléments pour 2021 :

- Enquête auprès des pharmaciens au sujet des sondes urinaires pour l'autosondage à domicile
- Impact du dossier de patient électronique partagé sur la répétition des investigations techniques (biologie clinique)
- Covid-19 : sensibilisation des laboratoires sur la communication des résultats des tests PCR ; impact de la crise sur les soins réguliers
- Traitement de dossiers de suspicion de surconsommation

E. Interordres

L'interordres regroupe de façon informelle les cinq ordres professionnels existant en Belgique – Ordre des médecins, Ordre des médecins vétérinaires, Ordre des architectes, Ordre des avocats et Ordre des pharmaciens –, afin de partager leur expérience et leurs connaissances sur divers sujets.

Après un an d'interruption en raison de la crise sanitaire, l'Ordre des pharmaciens a souhaité réactiver les contacts avec ses partenaires au cours d'une réunion qui s'est tenue à distance (via Teams) le 18 novembre 2021. L'intérêt de chaque ordre pour la poursuite des réunions a été confirmé. Une date de réunion en 2022 a été fixée, ainsi que des thèmes à aborder.

F. Plateforme formation continue

Afin d'assurer la mise en œuvre de l'arrêté royal du 8 juillet 2014 relatif à la formation continue des pharmaciens d'officines ouvertes au public, une ASBL a été constituée en 2019. Elle compte trois membres : l'APB, l'OPHACO et l'Ordre des pharmaciens.

1 réunion en 2021

Représentants du Conseil national :
2 directeurs

Principaux éléments pour 2021 :

- Remplacement de la plateforme Pharfolio
- Prolongation de la mesure corona de 2020 assimilant formation à distance à formation en présence pour l'année 2021
- Évolution de la formation continue (CE) versus la formation professionnelle continue (DPC)

III. Activités dans le cadre d'organisations européennes et internationales

A. Pharmaceutical Group of the European Union (PGUE-GPUE)

Le GPUE défend le point de vue de la pharmacie d'officine au niveau de l'UE. Son objectif principal est « de promouvoir le rôle du pharmacien d'officine comme celui d'un professionnel de la santé à part entière, de s'assurer qu'il soit reconnu comme tel à tous les niveaux et d'aider à préserver la santé du citoyen de l'Union européenne ». Le GPUE regroupe à cette fin les associations professionnelles nationales et les ordres des pharmaciens d'officine de 32 États européens. Il compte à ce jour 26 membres ordinaires et 6 membres observateurs (voir le site <https://www.pgeu.eu>).

Au sein du GPUE, il y a différents groupes de travail, à savoir notamment, l'Advisory Working Group (« AWG ») et le European Pharmacists Professional Forum (« EPPF »). Le groupe de travail AWG est le forum principal pour les discussions dans l'association et traite plusieurs dossiers politiques. Le groupe de travail EPPF couvre uniquement les questions professionnelles.



Réunions en 2021 :

- 2 assemblées générales : 12/05/2021 (en ligne), 26/10/2021 (Nice - France). Le symposium avec pour thème "Community pharmacists supporting healthcare systems Lessons learned through the COVID-19 crisis " a eu lieu le 27/10/2021.
- 9 réunions de l'AWG (en ligne)
- 3 réunions de l'EPPF (en ligne)

Représentants du Conseil national :

- aux assemblées générales :
1 vice-président, 1 secrétaire et 1 juriste
- à l'AWG : 1 juriste
- au EPPF : 1 vice-président et 1 secrétaire

Principaux dossiers pour l'AWG en 2021 :

- Authentification des médicaments : directives EMVO sur le traitement des alertes, double dispense, vérification paquets par utilisateurs EMVS. PGEU Country Tracker 2021
- Stratégie pharmaceutique de l'UE et pénuries des médicaments : rédaction amendements proposition règlement sur renforcement du rôle EMA dans la préparation et la gestion des crises pour les médicaments et les dispositifs médicaux. Projet de réponse à la consultation publique CE sur la révision de la législation pharmaceutique et l'étude Technopolis
- Produits pharmaceutiques dans l'environnement : projet document « Meilleures pratiques pour une pharmacie verte et durable »
- Directive « qualifications professionnelles » : déclaration commune EAFP-EIPG-EPISA-GPUE sur les modifications aux exigences de formation prévues par la directive sur les qualifications professionnelles
- Brexit : impact du Brexit (p.ex. fourniture, reconnaissance des prescriptions)
- EU4Health
- Digital Services Act : mémo interne sur proposition CE pour une loi sur les services numériques
- Covid-19 : derniers développements au niveau UE. Projet de prise de position sur les leçons tirées du Covid-19
- Espace européen des données de santé : feedback sur la feuille de route de la CE sur un espace européen des données de santé
- Directive sur les soins de santé frontaliers : projet de feedback sur feuille de route CE sur l'évaluation des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers

- Notice électronique : projet de prise de position sur les notices d'information électroniques sur les produits.
- Intelligence artificielle : projet de réponse à la consultation publique CE sur la proposition de règlement européen sur l'intelligence artificielle et sur l'adaptation des règles de responsabilité
- European Health Emergency Preparedness and Response Authority

Principaux dossiers pour l'EPPF en 2021 :

- Covid-19 : derniers développements au niveau de l'UE. Aperçu du rôle des pharmaciens dans la vaccination contre le COVID-19
- Produits pharmaceutiques dans l'environnement : projet document « Meilleures pratiques pour une pharmacie verte et durable »
- Pénuries de médicaments : projet d'enquête du GPUE sur les pénuries de médicaments 2021
- Vaccination : projet IMMUNION
- Révision de la Directive « qualifications professionnelles » : déclaration commune EAFP-EIPG-EPISA-GPUE sur les modifications aux exigences de formation prévues par la directive sur les qualifications professionnelles
- Notice électronique : mémo interne sur l'argumentation de l'industrie pour remplacer les notices en papier par des notices électroniques
- Cancer : publication et implémentation du "Beating Cancer Plan" européen.
- ISBE Etude Services Pharmaceutiques en Europe
- Résistance antimicrobienne : European Antibiotic Awareness Day (EAAD) et World Antibiotic Awareness Week (WAAW)
- Agence européenne des médicaments : derniers développements. Systèmes de notification effets indésirables présumés des médicaments et obstacles à une participation accrue des pharmaciens. Enquête GPUE sur la pharmacovigilance et la minimisation des risques
- Soins de santé transfrontaliers : projet de feedback sur la feuille de route de la CE sur l'évaluation des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers

B. EurHeCA

EurHeCA est un forum d'échange et de partage d'information entre autorités compétentes pour les professions de soins de santé à travers l'Europe, pour soutenir ces professions dans l'intérêt des patients et de la qualité des soins (<https://www.eurheca.eu/en/>).



1 assemblée générale en 2021 (en ligne)

Représentants du Conseil national :

1 président, 1 directeur, 1 juriste

Principaux éléments pour 2021 :

- Échanges de vues au sujet de la situation sanitaire nationale en lien avec la pandémie de Covid-19 de chaque membre et des initiatives gouvernementales au sujet des professionnels de la santé en la matière
- Suivi de l'actualité européenne, en particulier au sujet de la directive relative aux qualifications professionnelles
- Validation du position paper rédigé en partenariat avec la FEDCAR – Federation of European Dental Competent Authorities and Regulator - quant à la mobilité des professionnels de santé et à la qualité des soins pour les patients
- Échanges de vues au sujet des Codes de déontologie de chaque membre et de la propriété des pharmacies au sein de chaque membre

C. Conférence Internationale des Ordres de Pharmaciens Francophones (CIOPF)

La CIOPF « se veut un lieu privilégié d'échanges et de débats sur l'exercice pharmaceutique » en francophonie (<http://www.ciopf.org/>).

1 assemblée générale en 2021 (en ligne)

Lors de cette assemblée générale, la présidente de la section francophone du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, C. De Vriese, a été désignée vice-présidente de la CIOPF.

Représentants du Conseil national :

1 président, 1 directeur

Principaux éléments pour 2021 :

Relance des groupes de travail existant qui se sont trouvés à l'arrêt à la suite de la pandémie

D. Observatoire Franco-Belge de la Santé (OFBS)

L'OFBS est un organisme visant au développement de soins transfrontaliers et d'une coopération médicale franco-belge (<https://www.ofbs.org/>).

2 assemblées générales en 2021 (en ligne) ; 1 forum transfrontalier (formule mixte présentiel et en ligne)

Représentant du Conseil national :

1 directeur

Principaux éléments pour 2021 :

- Directive sur les soins de santé transfrontaliers
- Consultation publique sur l'espace européen des données de santé
- Projet Be-solutions sur la mobilité transfrontalière des professionnels de santé
- Groupe de travail Covid : recherche des informations sur les mesures appliquées dans les différents hôpitaux le long de la frontière
- Mobilité des étudiants en santé lors de leur formation, formation professionnelle transfrontalière, procédures simplifiées pour les professionnels de santé au niveau transfrontalier

IV. Contacts avec les partenaires extérieurs

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens entretient des **contacts réguliers avec divers partenaires extérieurs, tant nationaux qu'étrangers**. Les thèmes abordés lors de ces réunions sont souvent liés à l'**actualité** dans le secteur de la pharmacie. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu synthétique. En dépit de l'actualité sanitaire, l'activité du Conseil national sur ce plan s'est maintenue, le cas échéant grâce aux outils de réunion à distance.

Tableau 2. Réunions de représentants du Conseil national avec des partenaires extérieurs en 2021

Interlocuteur(s)	Représentant(s) Conseil national	Thèmes	Date
Uniweb	2 Directeurs 2 juristes	Publication décisions disciplinaires	06/01/2021 (à distance)
Elegio	2 Directeurs	Élections électroniques	14/01/2021 (à distance)
Représentants médecin en difficulté	2 Directeurs 1 Président	Participation à la plateforme médecin en difficulté	14/01/2021 (à distance)
Federatie Vrije Beroepen	1 Président 1 Directeur 1 Juriste	Consultation	15/01/2021 (à distance)
Elegio	2 Directeurs	Élections électroniques	29/01/2021 (à distance)
Uniweb	2 Directeurs Responsable comptabilité	Module cotisations	01/02/2021 (à distance)
Cabinet Cambier	1 Directeur 1 Juriste	Réunion de suivi	03/02/2021 (à distance)
Uniweb	2 Directeurs 2 Juristes	Etat d'avancement PRM	11/02/2021 (à distance)
Partena	2 Directeurs	Adaptation contrats de travail	16/02/2021 (à distance)
Partena	2 Directeurs	Réunion CCT 149	23/02/2021 (à distance)
Elegio	2 Directeurs	Élections électroniques	24/02/2021 (à distance)
AFMPS	1 Président 2 Directeurs 1 Juriste	Initiatives type Take Care	24/02/2021 (à distance)
Représentants médecin en difficulté	2 Directeurs 1 Président	Participation à la plateforme médecin en difficulté	04/03/2021 (à distance)
Elegio et Itsme	2 Directeurs	Élections électroniques	08/03/2021 (à distance)
Mme Veris	2 Directeurs 1 Président	Canal Z- présentation de Z-healthcare	15/04/2021 (à distance)

Uniweb	2 Directeurs Responsable comptabilité	Feedback module cotisations	11/03/2021 (à distance)
INAMI	2 Directeurs 1 Président	Projet participation à la plateforme médecin en difficulté	01/04/2021 (à distance)
Représentants médecin en difficulté	2 Directeurs 1 Président	Participation à la plateforme médecin en difficulté	15/04/2021 (à distance)
AFMPS	2 Présidents 2 Directeurs 2 Juristes	Réunion concertation AFMPS-Ordre	02/06/2021 (à distance)
Uniweb	2 Directeurs 2 Juristes	Etat d'avancement PRM	03/06/2021 et 01/07/2021 (à distance)
SSPF	1 Président 2 Directeurs	Réunion participation Canal Z	28/07/2021
UniWeb	2 Directeurs 1 Juriste	Démonstration carte de membre	29/07/2021
UniWeb	2 Directeurs 1 Juriste	Carte de membre	05/08/2021 (à distance)
Pharmacies inondées (région de Liège)	1 Membre du Conseil provincial 1 Membre du Conseil national 1 Directeur	Visite des zones inondées	05/08/2021 et 09/08/2021
UniWeb	2 Directeurs 1 Juriste	Carte de membre	30/08/2021 (à distance)
AFMPS	2 Présidents 2 Directeurs 2 Juristes	Réunion concertation AFMPS-Ordre	01/09/2021 (à distance)
Elegio	2 Directeurs	Élections électroniques	02/09/2021 (à distance)
Représentants Conseils provinciaux et Elegio	2 Directeurs	Formation élections électroniques	08/09/2021 (mixe)
Plateforme Ordres et Instituts	1 Président 1 Directeur 1 Juriste	Concertation	08/09/2021 (à distance)
Uniweb	2 Directeurs Responsable comptabilité	Suivi module cotisations	15/09/2021 (à distance)
UniWeb	2 Directeurs 2 Juristes	Analyse site web Ordre	16/09/2021
Pharmacies inondées (région de Liège)	1 Président 1 Membre du Conseil national 1 Directeur	Visite des zones inondées	19/09/2021
UniWeb	2 Directeurs 2 Juristes	Analyse site web Ordre	22/09/2021
DPO Audrey Van Scharen	1 Directeur 1 Juriste	Discussions des évolutions au sein de l'Ordre	24/09/2021 (à distance)

Cabinet Santé publique	2 Directeurs 2 Juristes 1 Président	Réunion concertation Cabinet - Ordre	01/10/2021 (à distance)
UniWeb	2 Directeurs 2 Juristes	Site web et carte de membre	13/10/2021 (à distance)
Federatie Vrije Beroepen	1 Président 1 Directeur	Journée de la profession libérale	14/10/2021
Elegio	2 Directeurs	Débriefing élections électroniques	18/10/2021
UniWeb	2 Directeurs 2 Juristes	Site web	20/10/2021
UniWeb	2 Directeurs 2 Juristes	Site web	04/11/2021 (à distance)
UniWeb	2 Directeurs 2 Juristes	Site web	10/11/2021 (à distance)
Plateforme Ordres et Instituts	1 Président 1 Directeur	Après-midi d'étude sur le secret professionnel	16/11/2021
Représentants médecin en difficulté	2 Directeurs 1 Président	Participation à la plateforme médecin en difficulté	18/11/2021
UniWeb	2 Directeurs 2 Juristes 2 Secrétaires administratives	Envoi newsletters	24/11/2021 (à distance)
Axxon	1 Directeur	Concertation organe déontologique	30/11/2021 (à distance)
AFMPS	2 Présidents 2 Directeurs 2 Juristes	Réunion concertation AFMPS-Ordre	01/12/2021 (à distance)
APB	2 Présidents 2 Directeurs 2 Juristes	Réunion concertation APB-Ordre	01/12/2021 (à distance)
UniWeb	2 Directeurs 2 Juristes	Site web	02/12/2021 (à distance)
UniWeb	2 Directeurs 1 Juriste	Site web	08/12/2021 (à distance)
Plateforme Ordres et Instituts	1 Président 1 Directeur	Concertation	13/12/2021 (à distance)
UniWeb	2 Directeurs	Site web	15/12/2021 (à distance)
UniWeb	2 Directeurs 2 Juristes	Planning mise en page nouveau site web	22/12/2021 (à distance)
Single Digital Gateway	1 Président	Réunion informative	22/12/2021

V. Activités auprès des universités

Puisqu'en Belgique nul n'est autorisé à exercer la pharmacie sans être inscrit à l'Ordre des pharmaciens, il semble important que les étudiants en pharmacie rencontrent l'Ordre et apprennent à le connaître avant d'entrer dans la vie active.

Des sessions de déontologie sont donc organisées chaque année par les universités pour les étudiants en dernière année. Des représentants de l'Ordre présentent ces séances. La forme varie d'une université à l'autre.

Pour les universités néerlandophones, le président, la directrice néerlandophones du Conseil national, un ou plusieurs membres du Conseil provincial compétent ainsi qu'une représentante du service juridique assurent une matinée ou un après-midi au cours de laquelle sont présentés l'Ordre, le droit, la procédure disciplinaires, mais aussi des recommandations concernant le contrat de travail. Cette présentation est suivie d'un débat interactif avec les étudiants pour résoudre des cas déontologiques.

- VUB : 03/12/2021 (en ligne)
- KULeuven : 12/02/2021
- UGent : 20/04/2021 (en ligne)
- UAntwerpen : 26/11/2021

Pour les universités francophones, le directeur francophone ainsi qu'une représentante du service juridique présentent l'Ordre, le droit et la procédure disciplinaires. Des cas concrets qui illustrent les principes déontologiques sont présentés par le directeur lors d'une seconde séance. Les universités de Mons et de Namur diplômeront leurs premiers étudiants en 2022, l'Ordre y a donc également organisé des sessions de déontologie.

- ULiège : 13/01/2021
- UCL : 16/04/2021 (en ligne) et 08/10/2021
- ULB : 04/10/2021 et 11/10/2021
- UMons : 12/10/2021
- UNamur : 27/10/2021 et 24/11/2021

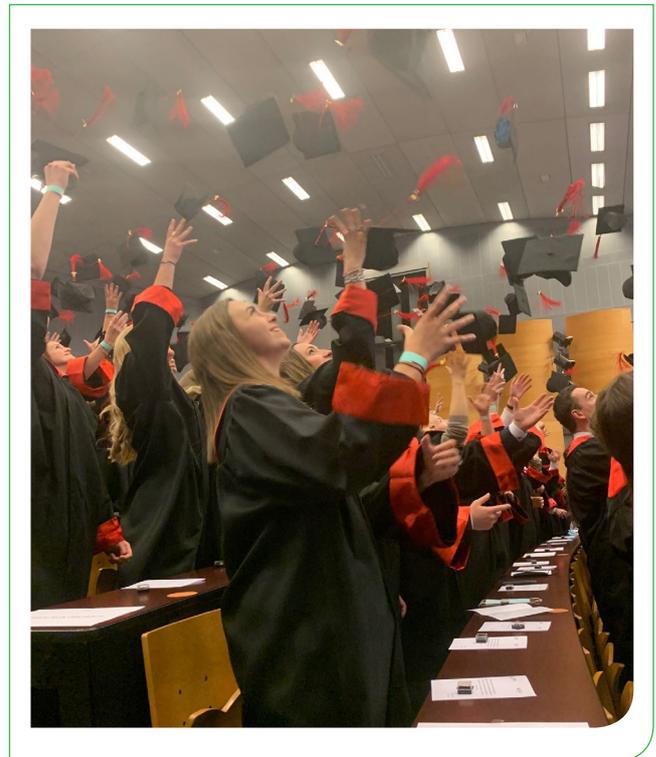
Depuis l'année académique 2019-2020, le département de pharmacie de l'Université de Liège organise un certificat en gestion officinale. Un directeur et une juriste de l'Ordre y participent, en donnant 2 sessions de 3h. Le thème abordé est la déontologie appliquée à la communication.

Les sessions se sont déroulées les 15/05/2021 et 18/05/2021 via une plateforme numérique.

Aucune cérémonie de proclamation n'a été organisée dans les universités néerlandophones en raison des strictes mesures corona imposées par le gouvernement.

Les universités francophones ont organisé la proclamation des étudiants en prenant des mesures préventives contre la propagation du Covid-19.

- ULiège : 28/10/2021
- UCL : 16/09/2021
- ULB : 09/10/2021 (proclamation sur la Grand-place de Bruxelles)



PARTIE 2. ACTIVITÉ DISCIPLINAIRE

Après un certain ralentissement en 2020 en raison de la crise sanitaire, les Conseils provinciaux, le Conseil d'appel et le Raad van Beroep, instances qui exercent le pouvoir juridictionnel disciplinaire au sein de l'Ordre, ont repris leur activité disciplinaire à un niveau jamais atteint depuis 2005.

En 2021, comme le montrent les statistiques exposées ci-dessous, un record dans le nombre de dossiers introduits auprès des Conseils provinciaux peut en effet être constaté.

Ce sont ainsi pas moins de 162 nouveaux dossiers qu'ont eu à connaître les mandataires de l'Ordre. Cette forte augmentation s'explique sans doute par la nécessité de rattraper le retard pris en 2020, lors des périodes de lock-down stricts.

Autre record pour 2021, qui confirme et renforce la tendance déjà observée les années précédentes : dans près de trois quart des cas, les dossiers ont abouti à un classement sans suite, un non-lieu ou un acquittement. En cas de poursuites, ce sont majoritairement des sanctions dites « mineures » (avertissements ou réprimandes) qui ont été prononcées.

Le nombre d'appels introduits contre des décisions disciplinaires rendues en première instance a par contre fortement diminué par rapport à 2020 (de 32 à 11 en 2021). Deux pourvois en cassation ont également été introduits contre des décisions disciplinaires d'appel.

Figure 1. Répartition des dossiers disciplinaires de Conseils provinciaux par langue en 2021

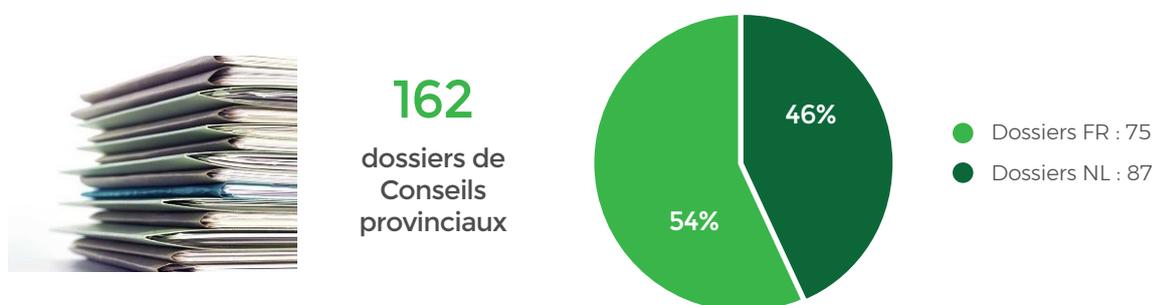


Figure 2. Évolution du nombre de dossiers disciplinaires de Conseils provinciaux entre 2005 et 2021

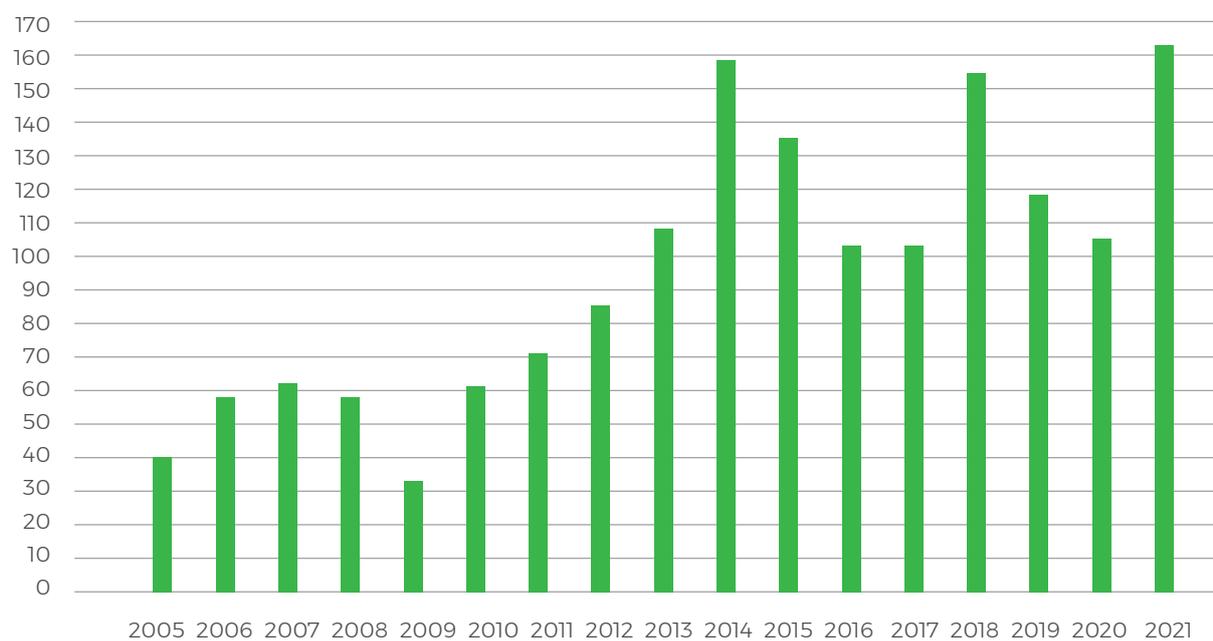
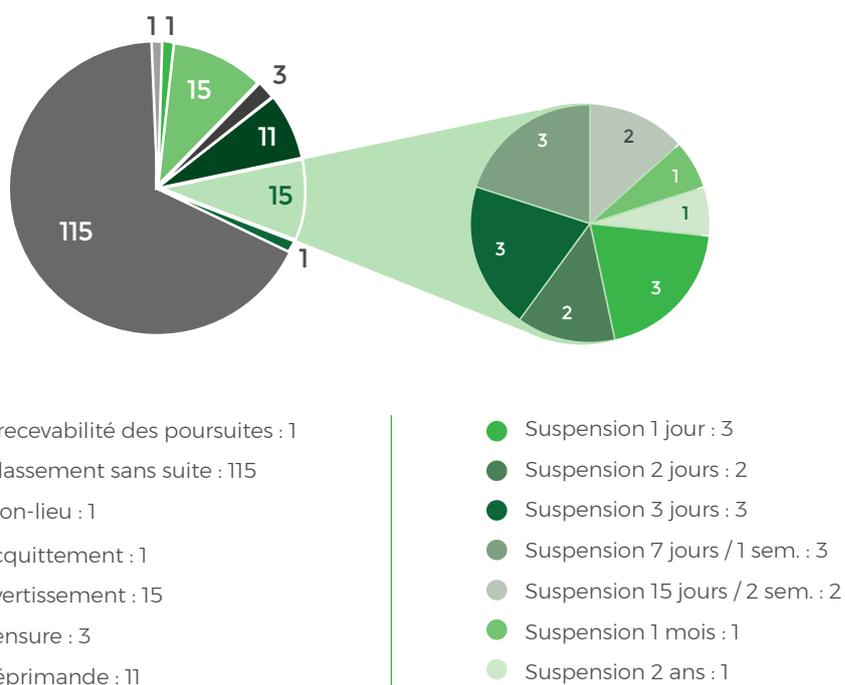
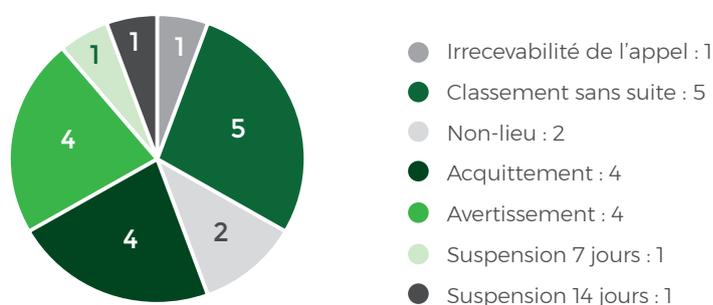


Figure 3. Type de décisions prises par les Conseil provinciaux en 2021



Nombre de nouvelles procédures en appel : 11

- Initiées par le Conseil national : 7
- Décisions du Conseil d'appel/Décisions du Raad van Beroep : 10 / 8
- En cours au Conseil d'appel/ En cours au Raad van Beroep : 4 / 6

Figure 4. Type de décisions prises par le Conseil d'appel et le Raad van Beroep en 2021**PROCÉDURES EN CASSATION****Nombre d'arrêts rendus par la Cour de cassation en 2021 :**

- Sur décision du Conseil d'appel : 0
- Sur décision du Raad van Beroep : 0

Nombre de pourvois en cassation introduits en 2021 :

- Sur décision du Conseil d'appel : 0
- Sur décision du Raad van Beroep : 2

Nombre de procédures en cassation toujours en cours en 2021 :

- Sur décision du Conseil d'appel : 0
- Sur décision du Raad van Beroep : 0

PARTIE 3. DIRECTION ADMINISTRATIVE

Les directeurs administratifs, un pour chaque section, ont pour tâche la gestion complète de l'Ordre des pharmaciens en tant qu'institution. La présente partie en donne un aperçu.

• Gestion administrative

- Suivi des rapports des Conseils provinciaux, des décisions et des sanctions disciplinaires
- Suivi des décisions du Raad van Beroep et du Conseil d'appel
- Suivi des pourvois en cassation
- Supervision et gestion du travail administratif des Conseils provinciaux
- Gestions des baux des locaux et des assurances
- Négociations avec les fournisseurs
- Suivi de la nomination des magistrats auprès des différents Conseils
- Suivi de projets (abus de médicaments, soutien émotionnel des pharmaciens...)
- ...

• Gestion du matériel

• Gestion financière en collaboration avec le service comptabilité

• Gestion du personnel

Au niveau de la gestion du personnel l'année 2021 a été plus calme que l'année 2020 tout en tenant compte de l'évolution des règles sanitaires au cours de l'année.

Afin de se mettre en phase avec l'évolution du monde du travail, un avenant au contrat de travail a été conclu avec tous les employés. Concrètement, les membres du personnel de l'Ordre effectueront du télétravail de manière régulière et non occasionnelle conformément à la CCT 85 concernant le télétravail.

Durant cette année 2021, nous avons pris congé de la secrétaire des Conseils provinciaux du Brabant francophone et de Namur, qui a pris sa retraite après 13 ans de bons et loyaux services. Une nouvelle secrétaire a été recrutée pour ces deux Conseils.

La secrétaire du Hainaut nous a quittés également et a été remplacée par une nouvelle recrue.

• Bâtiments

Aucuns gros travaux n'ont été effectués.

• Communication avec les présidents et/ou les secrétaires administratives des Conseils provinciaux

- Visite du Conseil Provincial du Hainaut : 2 (changement de secrétaire)

Les visites annuelles des autres secrétariats ont été reportées en raison des mesures en vigueur dues au nombre élevé de contaminations par le Coronavirus.

Des directives sur la manière de mener des sessions en toute sécurité et de recevoir des personnes ont été communiquées via mail.

2021 :

année électorale
au sein de l'Ordre

• Élections des membres des conseils

Un planning transparent a été élaboré avec notre partenaire informatique pour les élections (voir ci-dessous).

Pour la troisième fois les élections ont été organisées de manière électronique. Cela a nécessité de nombreuses étapes de configuration, de planification et d'organisation, en coopération avec les partenaires informatiques. Les préparatifs ont été menés par la directrice administrative néerlandophone avec le soutien du service juridique.

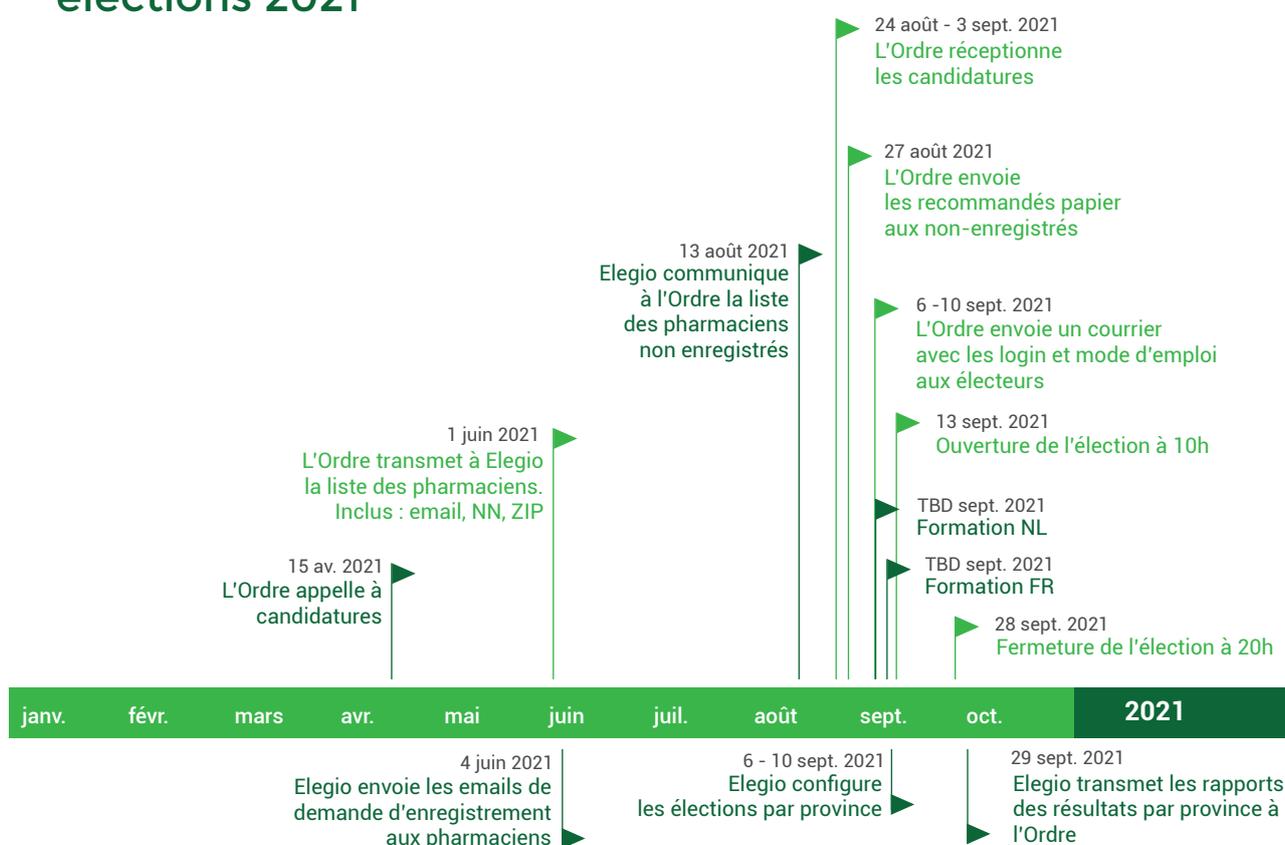
Les résultats peuvent être consultés auprès des secrétariats des Conseils provinciaux. À partir du 3 décembre, les membres nouvellement élus ont pris place au sein des Conseils provinciaux. La formation des présidents, secrétaires et des magistrats assesseurs a été prévue en 2022.

• Gestion de l'informatique

Après la mise en ligne des décisions anonymisées prises par les organes disciplinaires, le nouveau logiciel de gestion de données (PRM) a été lancé au 1^{er} janvier 2021. Notre nouveau partenaire informatique Uniweb a également implémenté de nouveaux modules tels que le module cotisation et carte de membre (pour 2022).

Afin que nos membres pharmaciens aient une meilleure vision de la mission de l'Ordre ainsi que de ses différentes activités et avis, il a été demandé à Uniweb de procéder également au renouvellement de notre site web. Les premières étapes de mise au point ont débuté durant le dernier trimestre 2021 pour un lancement du nouveau site fin du 1^{er} semestre 2022.

Planning élections 2021



PARTIE 4. SERVICE JURIDIQUE

Le service juridique du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est composé de deux juristes, qui exercent à temps partiel et ont le titre de juriste d'entreprise. Son activité couvre un large panel de missions, dont un aperçu est donné ci-dessous.

• Gestion du contentieux disciplinaire

Analyse et résumés (avec mots-clés) de toutes les décisions rendues, avis quant à l'opportunité d'un recours, suivi des éventuelles procédures, gestion des contacts entre toutes les parties prenantes, anonymisation des décisions et publication de celles-ci sur le site de l'Ordre.

• Gestion du contentieux de droit commun

Analyse des actes de procédure, communication et collaboration avec les avocats, information des membres du Conseil national, suivi des audiences...

En 2021, la procédure initiée auprès de l'Autorité belge de la concurrence (ABC) par le groupe MediCare-Market s'est achevée. En 2020, la Cour des marchés avait jugé que l'Ordre a effectivement commis une infraction au droit de la concurrence, mais elle avait demandé à l'ABC de revoir le montant de l'amende, jugé illégalement trop élevé. Ceci a été fait par l'ABC dans une décision du 26 mars 2021.

• Rédaction de communications ou de notes internes

En 2021, le service juridique a participé à l'effort d'information des membres pharmaciens, en suivant les nouvelles réglementations adoptées très régulièrement en vue d'accorder des nouvelles tâches aux pharmaciens et en rédigeant diverses communications à ce sujet (voir ci-dessus le [Tableau 1](#)).

Le service juridique a par ailleurs continué à informer les membres du Conseil national lors des séances de Bureau et de Conseil au moyen de notes internes sur divers sujets d'actualité.

• Participation aux réunions avec des partenaires extérieurs

• Interventions comme orateur

Sessions déontologiques aux universités d'Anvers, de Bruxelles/Brussel, Gand, Leuven, Liège, Louvain, Mons, Namur et séance de cours dans le cadre du certificat universitaire en gestion officinale de l'ULiège (voir la [Partie 1](#), point V).

• Veille juridique et formation permanente

Tableau 3. Colloques et séminaires auxquels a participé le service juridique en 2021

Organisateur(s)	Titre	Date
IJE	Vervolgopleiding deontologie bedrijfsjurist	22/02/2021
IBJ/IJE + VBO/FEB	Less uncertainty in your international contracts	15/03/2021
IBJ/IJE - Practice Group Health	L'utilisation des données privées et de santé dans le cadre de la pandémie	29/03/2021
IBJ/IJE + Crowell & Moring	Liability of directors and management	27/04/2021
IBJ/IJE + Crowell & Moring	Cybersecurity	20/05/2021
IBJ/IJE - Practice Group Health	Intellectual property in the current healthcare landscape: importance, influences, compulsory licences for covid-19 vaccines (and relating regulatory thoughts)	07/06/2021
IBJ/IJE + Stibbe	Bemiddeling als vorm van geschillenbeslechting	08/06/2021
IBJ/IJE + Monard Law	Actualia GDPR	11/10/2021
IBJ/IJE + Wolters Kluwer	Challenges and opportunities for Legal Counsels	06/12/2021

• Réponse aux questions juridiques

Depuis le 1^{er} mai 2017, afin d'objectiver la nature, l'origine ou encore la récurrence des questions juridiques qui lui parviennent, le service juridique tient un répertoire de toutes les demandes d'avis qu'il reçoit. Ces demandes sont formulées, d'une part, par les membres des différents conseils de l'Ordre ou leur personnel et portent généralement sur des aspects techniques relatifs à la réglementation de la profession de pharmacien, à la déontologie et au déroulement de la procédure disciplinaire. Elles proviennent, d'autre part, de personnes extérieures à l'Ordre, principalement des pharmaciens, mais aussi d'autres tiers.

En 2021, le volume global des questions posées au service juridique est demeuré au même niveau qu'en 2020, avec une diminution de l'ordre de 20 % par rapport à 2019 (voir Figure 5).

Concernant les demandes des pharmaciens et des tiers, voici les quelques tendances qui peuvent être retirées des Figures 6 et 7, ainsi que du Tableau 4 :

- Comme en 2020, contrairement aux années précédentes, en 2021, l'usage du mail pour poser une question a été plus répandu (68 %) ;

- Le temps de réponse moyen a été très rapide, avec un délai moyen de 1,4 jour (contre 4,1 jours en 2020 et 2,6 jours en 2019), et le pourcentage de réponses immédiates (le jour même ou le lendemain) a encore été amélioré avec 69,56% (contre 63,1 % en 2020) ;
- Sans surprise, les pharmaciens restent les interlocuteurs privilégiés (56,6 %), suivis par les professionnels du droit (avocats, notaires, juristes = 16,9 %). Les patients ne représentent par contre en 2021 que 2,9 % des demandes ;
- Les thématiques traditionnellement abordées de façon importante restent les mêmes que les années précédentes : publicité et des pratiques commerciales (14 %), droit des sociétés (13,2 %), produits vendus en pharmacie (11 %). Le service juridique a par ailleurs été interpellé sur de nouvelles thématiques, parfois liées à l'actualité (pharmacie hospitalière, exercice illégal de l'art médical, nouvelles tâches du pharmacien...).

Figure 5. Nombre de questions adressées au service juridique par interlocuteur, par langue et par année

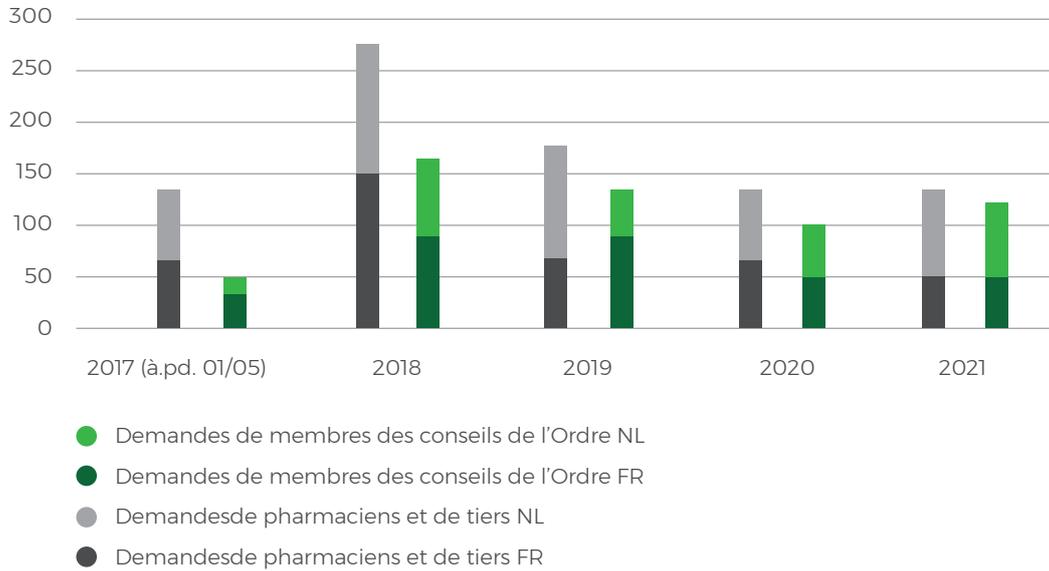


Figure 6. Langue des demandes de pharmaciens et de tiers, moyens utilisés pour formuler celles-ci et temps de réponse en 2021

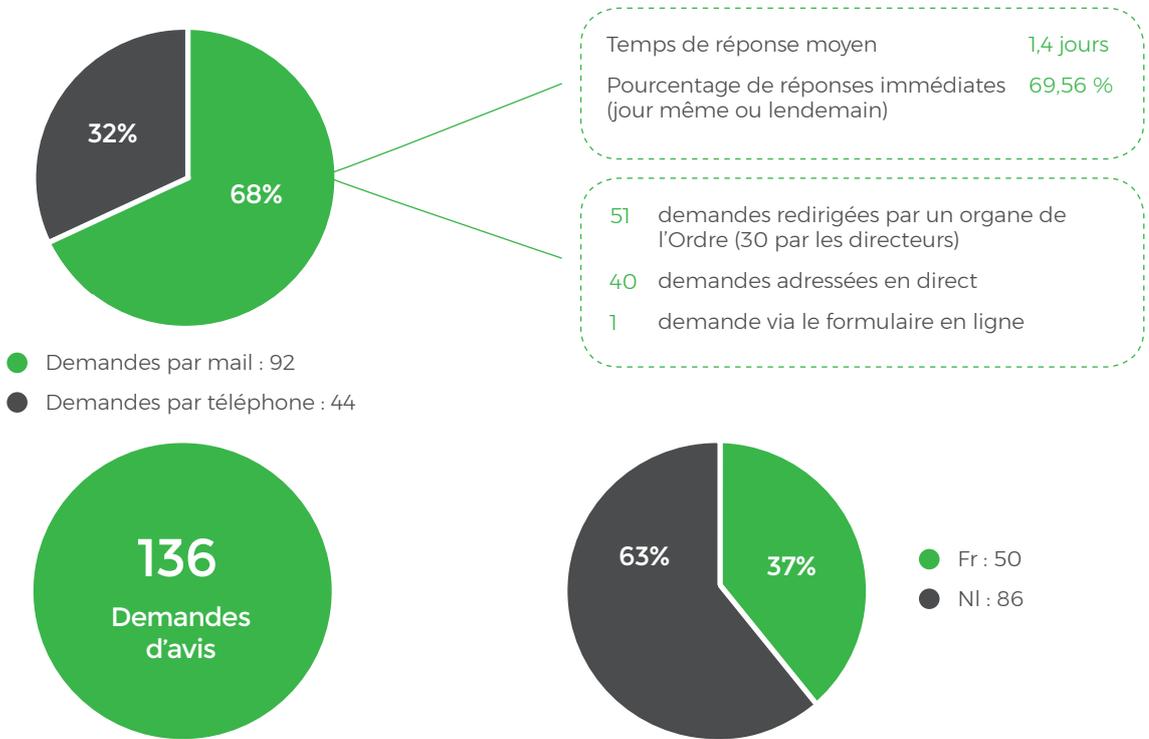


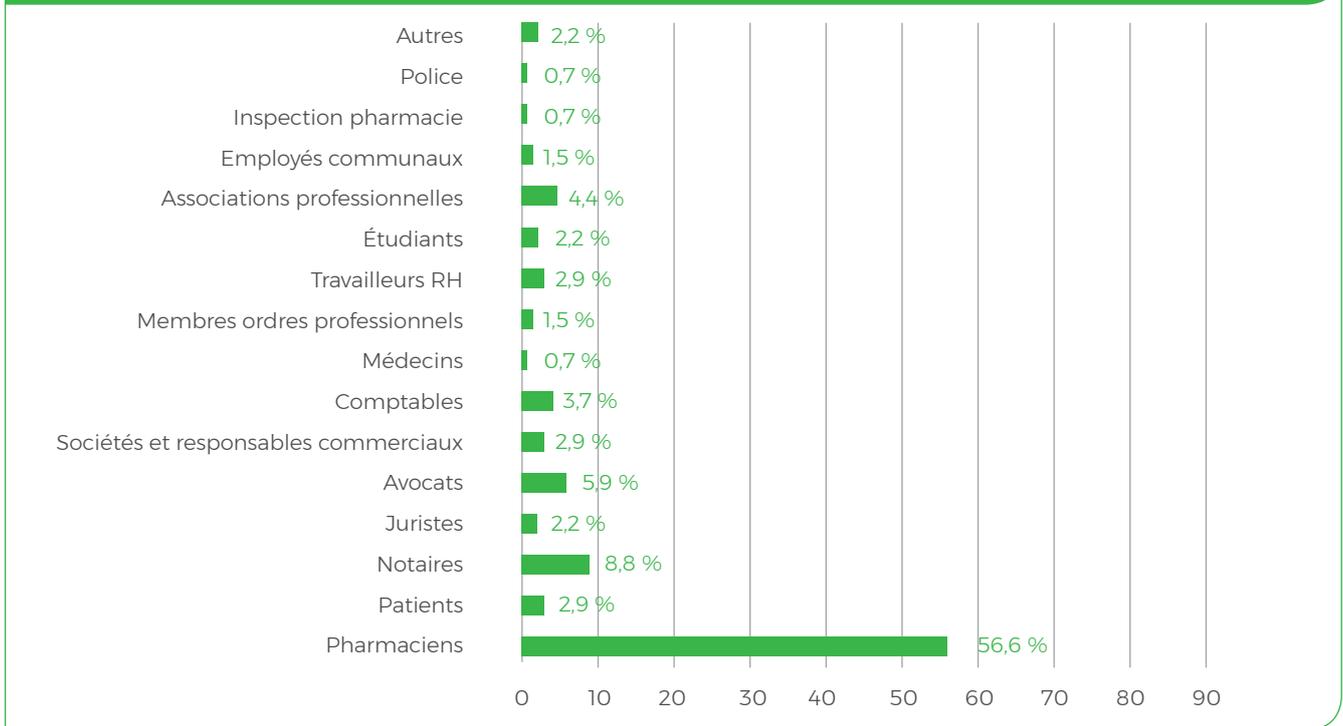
Figure 7. Profession ou qualité des interlocuteurs extérieurs à l'Ordre en 2021

Tableau 4. Aperçu des thèmes des questions posées par les pharmaciens et les tiers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021

Thèmes	Nombre de questions	%
<p>PUBLICITÉ ET PRATIQUES COMMERCIALES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demandes quant à la compatibilité d'une pratique déterminée avec les règles déontologiques applicables en la matière (organisation d'un concours sur Facebook, sponsoring d'une équipe de football, participation à une action communale de fin d'année avec tirage au sort...). • Quels moyens de diffusion sont acceptables ? Publicité payante sur les réseaux sociaux, écrans en vitrine, panneau sur le trottoir devant la pharmacie, télévision publique nationale... ? • ... 	19	14,0 %
<p>DROIT DES SOCIÉTÉS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'approbation de l'acte de constitution, des statuts et de toute modification des sociétés de pharmaciens par l'Ordre ? • Quel type d'activités peuvent être regroupées dans une société de pharmaciens ? • Qui détermine la valeur d'une pharmacie en cas de liquidation ? • ... 	18	13,2 %
<p>PRODUITS VENDUS ET SERVICES RENDUS EN PHARMACIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modalités de la délivrance de médicaments : quelles règles applicables en matière de livraison à domicile ? • Questions liées à la prescription : <i>quid</i> exécution prescription d'un médecin suspendu ou prescription étrangère ? • Possibilité de vente en pharmacie d'un produit particulier ? Législation applicable ? Classification ? • Possibilité de remettre des produits aux clients en tant que point-relais ? • ... 	15	11,0 %
<p>LOCALISATION ET AMÉNAGEMENT DE L'OFFICINE ; ENSEIGNE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'utilisation d'un automate ou de guichets d'enlèvement ? • Quelles règles applicables en matière d'enseigne ? • Possibilité d'activités de personnes extérieures dans la pharmacie ? 	11	8,1 %
<p>SECRET PROFESSIONNEL DU PHARMACIEN ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour le pharmacien de communiquer des données à la police, à la famille d'un patient décédé, à l'administration fiscale, à l'administrateur de la personne, à un juge d'instruction ? • Consultation du dossier pharmaceutique d'un patient sans consentement. • Possibilité d'utiliser les données du dossier pharmaceutique en cas d'abus de médicaments ? 	9	6,6 %
<p>DROIT DU TRAVAIL : Port du voile en officine, problèmes dans la relation titulaire-employeur, question en matière de crédit-temps, question quant au remplacement d'une pharmacienne titulaire enceinte...</p>	9	6,6 %
<p>TABLEAU DE L'ORDRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui doit s'inscrire à l'Ordre ? Experts dans les centres de vaccination, pharmacien gérant une société exploitant des officines, pharmaciens d'industrie, diplômés poursuivant leurs études mais travaillant comme étudiants... ? • Comment s'inscrire ? • ... 	8	5,9 %

DROIT ET PROCÉDURE DISCIPLINAIRES : Dessaisissement, procédure en cas de plainte contre un membre du Conseil provincial, place du plaignant, conséquences des sanctions et durée de celles-ci...	7	5,1 %
HEURES D'OUVERTURE ET SERVICE DE GARDE : Ouverture en dehors des heures pour le testing Covid, responsabilité du titulaire pour les gardes en cas d'incapacité, dispense de gardes...	6	4,4 %
TITRE DE PHARMACIEN : Incompatibilités de fonctions, fonctions possibles dans un hôpital pour un pharmacien.	5	3,7 %
PHARMACIEN HOSPITALIER : Règles applicables aux officines hospitalières et au titulariat au sein de celles-ci, substitution.	4	2,9 %
COLLUSION : Pharmacie dans le même bâtiment qu'un cabinet médical, collusion entre un pharmacien et un CPAS.	3	2,2 %
EXERCICE ILLÉGAL DE L'ART MÉDICAL : Réalisation de tests de dépistage ou de différentes mesures en officine.	3	2,2 %
CORONAVIRUS : Réalisation des tests Covid par le pharmacien hors de la pharmacie, règles applicables aux pharmaciens pensionnés actifs dans les centres de vaccination, continuité des soins si le pharmacien est infecté par le Covid.	3	2,2 %
PHARMACIES EN LIGNE : Mentions obligatoires sur le site d'une pharmacie, dénomination de l'URL.	2	1,5 %
DROITS DU PATIENT : Consultation du dossier d'une patiente décédée par un autre pharmacien dans le cadre d'un contentieux devant les tribunaux.	1	0,7 %
IMPLANTATION, TRANSFERT, FERMETURE D'OFFICINES : Quelles règles applicables ?	1	0,7 %
AUTRES (1 question par thème) : Modalités de dispense d'un jury d'assise, qualité du détenteur d'autorisation d'exploitation d'une pharmacie, vérification du contrat de travail, présence du pharmacien dans la pharmacie...	12	8,1 %
TOTAL	137	100 %

CONCLUSION

La crise sanitaire de 2020 liée à la pandémie due au coronavirus a perduré durant l'année 2021. L'Ordre des pharmaciens, à l'instar de toutes les autres institutions, a dû s'adapter à l'évolution des règles sanitaires.

Soucieux de la santé de ses membres et se rendant compte des difficultés qu'ils rencontrent, l'Ordre a pris contact avec la plateforme « Médecin en difficulté » afin que les pharmaciens ayant besoin de soutien émotionnel puissent également profiter de leur aide.

L'année 2021 a connu un autre épisode dramatique : les inondations qui ont touché notre pays en juillet. De nombreux confrères ont subi des dégâts considérables. Deux fois, une délégation du Conseil provincial et du Conseil national s'est rendue dans les zones inondées afin d'évaluer leur situation et de leur apporter du soutien et de l'aide. L'Ordre a également participé au fond de soutien conjointement avec l'APB et les unions professionnelles.

L'année 2021 était également synonyme d'élections pour l'Ordre. Grâce au dévouement de nos membres, la recherche de candidats a pu être menée à bien. **Nous tenons à les remercier.**

L'Ordre a pu aussi compter sur l'ensemble de son personnel qui a su faire preuve d'abnégation et d'imagination pour faire en sorte que notre institution puisse continuer à fonctionner normalement et à remplir sa mission d'utilité publique. **Le Conseil national tient à les remercier tout particulièrement.**

Nous espérons que ce rapport vous a permis d'avoir un aperçu clair et transparent de toutes les tâches incombant à l'Ordre.

À PROPOS DE L'ORDRE DES PHARMACIENS

L'Ordre des pharmaciens a été créé en 1949, notamment en vue de réagir contre la commercialisation de la profession.

Désormais principalement régi par l'arrêté royal n° 80 du 10 novembre 1967 relatif à l'Ordre des pharmaciens (ci-après, « A.R. n° 80 ») et par l'arrêté royal du 29 mai 1970 réglant l'organisation et le fonctionnement des conseils de l'Ordre des pharmaciens (ci-après, « A.R. du 29 mai 1970 »), qui ne se sont pas écartés des objectifs poursuivis par le législateur en 1949, l'Ordre constitue une **institution de droit public** qui dispose de la personnalité juridique (A.R. n° 80, art. 1^{er}). Sa capacité est limitée à la réalisation de son objet.

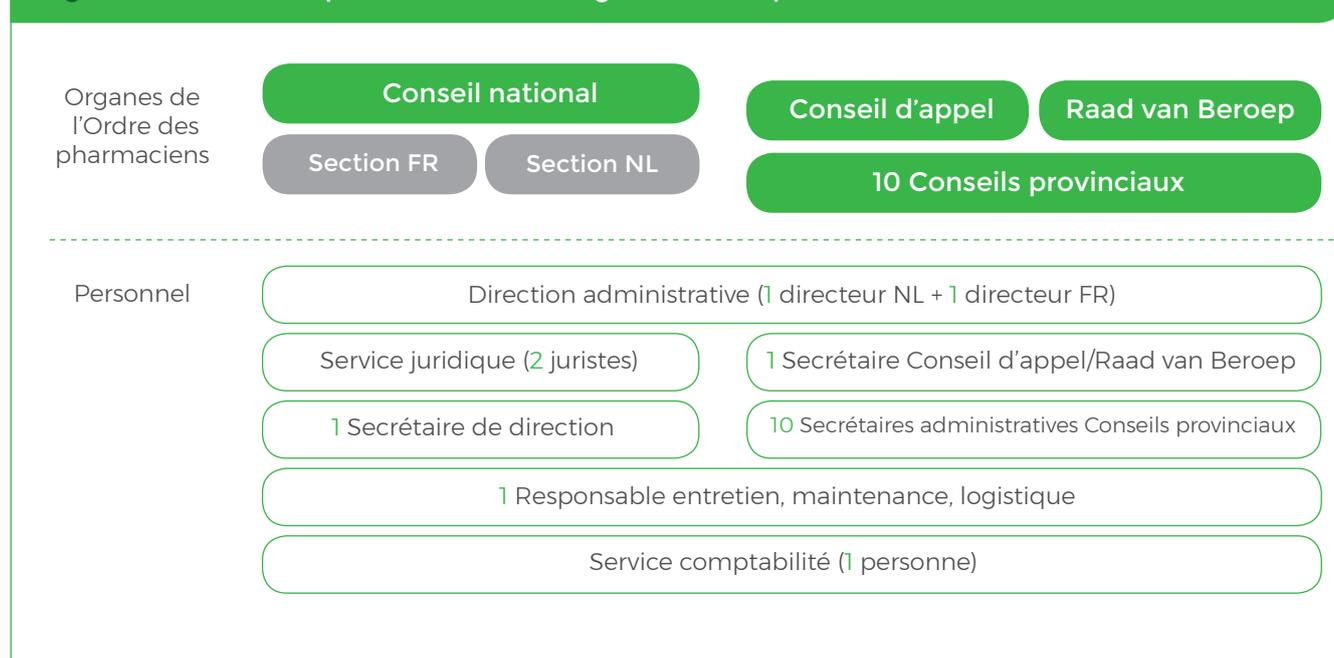
Aucune disposition des arrêtés royaux susmentionnés n'énonce de manière précise et exhaustive l'objet de l'Ordre. C'est la lecture combinée de plusieurs dispositions et des travaux parlementaires, ainsi que l'analyse des compétences des organes de l'Ordre qui permettent de comprendre l'objet que lui a assigné le législateur. L'Ordre des pharmaciens est ainsi investi d'une **mission d'intérêt général/public dans un but de protection de la santé publique** : il crée les conditions morales et sociales nécessaires à la confiance du patient et de la société dans la profession de pharmacien.

Pour remplir cette mission, toute personne porteuse du diplôme de pharmacien souhaitant exercer légalement l'art pharmaceutique en Belgique doit obligatoirement être inscrite à l'Ordre des pharmaciens (actuellement, ceci représente plus de 13 000 pharmaciens, tant hospitaliers que d'officine, ou encore biologistes cliniciens et pharmaciens d'industrie). À l'égard de ces personnes, l'Ordre des pharmaciens est doté d'un **pouvoir réglementaire** (élaborer un Code de déontologie), d'un **pouvoir juridictionnel disciplinaire** (poursuivre les infractions à la déontologie) et d'un **pouvoir administratif** (décider de l'admission de ses membres et dresser le tableau). Ces pouvoirs sont répartis entre les organes de l'Ordre – Conseils provinciaux, Conseil d'appel et Raad van Beroep, Conseil national – au travers des différentes tâches spécifiques qui leur sont dévolues.

À côté des organes de l'Ordre, le fonctionnement quotidien de celui-ci est assuré par les membres de son personnel.

L'ensemble de la structure de l'Ordre est représenté à la **Figure 8**.

Figure 8. L'Ordre des pharmaciens, ses organes et son personnel



I. Le Conseil national

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens a pour tâche essentielle d'élaborer les principes et règles généraux constituant le **Code de déontologie** et de compléter ou d'adapter celui-ci sur base de la jurisprudence des Conseils provinciaux, du Conseil d'appel et du Raad van Beroep, dont il tient le répertoire des décisions (A.R. n° 80, art. 15, § 1^{er} et § 2, 1°).

En outre (A.R. n° 80, art. 15, § 2),

- Il peut donner d'initiative ou à la demande de l'autorité publique, d'organismes publics ou d'organisations professionnelles de pharmaciens, des **avis motivés** sur des questions d'ordre général, sur des problèmes de principe ou sur des règles de déontologie pharmaceutique.
- Il fixe et perçoit les **cotisations** nécessaires au fonctionnement de l'Ordre.
- Il prend toutes **mesures nécessaires pour la réalisation de l'objet de l'Ordre**, c'est-à-dire pour l'accomplissement de sa mission d'intérêt général en vue de la protection de la santé publique.

Conformément à l'arrêté royal n° 80 (art. 14), le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens comporte une **section d'expression française et une section d'expression néerlandaise**. Il est composé de

- **Dix membres pharmaciens** élus pour six ans dans ou en dehors de leur sein par chaque Conseil provincial (à chaque mandat de membre effectif correspond un mandat de membre suppléant) ;
- **Six membres professeurs représentant les facultés de pharmacie** des universités de Bruxelles (ULB et VUB), de Liège, de Louvain (UCLouvain et KULeuven) et de Gand, nommés par le Roi pour six ans (à chaque mandat de membre effectif correspond un mandat de membre suppléant). L'Université d'Anvers ayant créé une faculté de pharmacie postérieurement à l'adoption de l'arrêté royal n° 80, elle est invitée comme observateur au sein du Conseil national.

Les deux sections du Conseil national sont assistées par un **magistrat assesseur**, secondé par un **assesseur suppléant**. Tous deux sont nommés par le Roi.

Chaque section élit un président (choisi parmi les représentants des universités), un vice-président et un secrétaire. Les **présidents, vice-présidents et secrétaires** des sections, assistés de l'assesseur, constituent le **Bureau** (A.R. du 29 mai 1970, art. 15).

La composition du Conseil national est reprise à la **Figure 9**.

Figure 9. Composition du Conseil national

		Conseil national	
		Section FR	Section NL
Présidents		Prof. C. De Vriese	Prof. G. Laekeman
Magistrats assesseurs		M. J. Simons (effectif)	
		M. P. Boudolf (suppléant)	
Représentants universités		Prof. N. Dujardin	Prof. D. Deforce
		Prof. G. Philippe	Prof. E. Tommelein
Vice-présidents		Phn. J.-C. Davoine	Phn. R. Verthongen
Secrétaires		Phn. M. Bouillon	Phn. T. Desbuquoit
Membres pharmaciens		Phn. P. Ramlot	Phn. M.-R. Devlies
		Phn. M. Demarbe	Phn. L. Halet
		Phn. A. Lejeune	Phn. A. Vandeputte
Invité		Prof. L. Pieters	

II. Les organes disciplinaires de l'Ordre

Le pouvoir juridictionnel disciplinaire appartient, au sein de l'Ordre des pharmaciens, aux dix Conseils provinciaux (en première instance), ainsi qu'au Conseil d'appel et au Raad van Beroep (en degré d'appel). Un pourvoi est également possible auprès de la Cour de cassation en dernier ressort.

La procédure disciplinaire se déroule au sein de ces organes de façon totalement indépendante. Le Conseil national est néanmoins informé de toutes les décisions rendues (A.R. du 29 mai 1970, art. 29, al. 5, et 36). Il dispose à leur égard, au travers de son président, agissant conjointement avec le magistrat-assesseur, d'un droit d'interjeter appel et, le cas échéant, de se pourvoir en cassation (A.R. n° 80, art. 21 et 23).

Les principales étapes de la procédure disciplinaire sont résumées dans la [Figure 10](#).

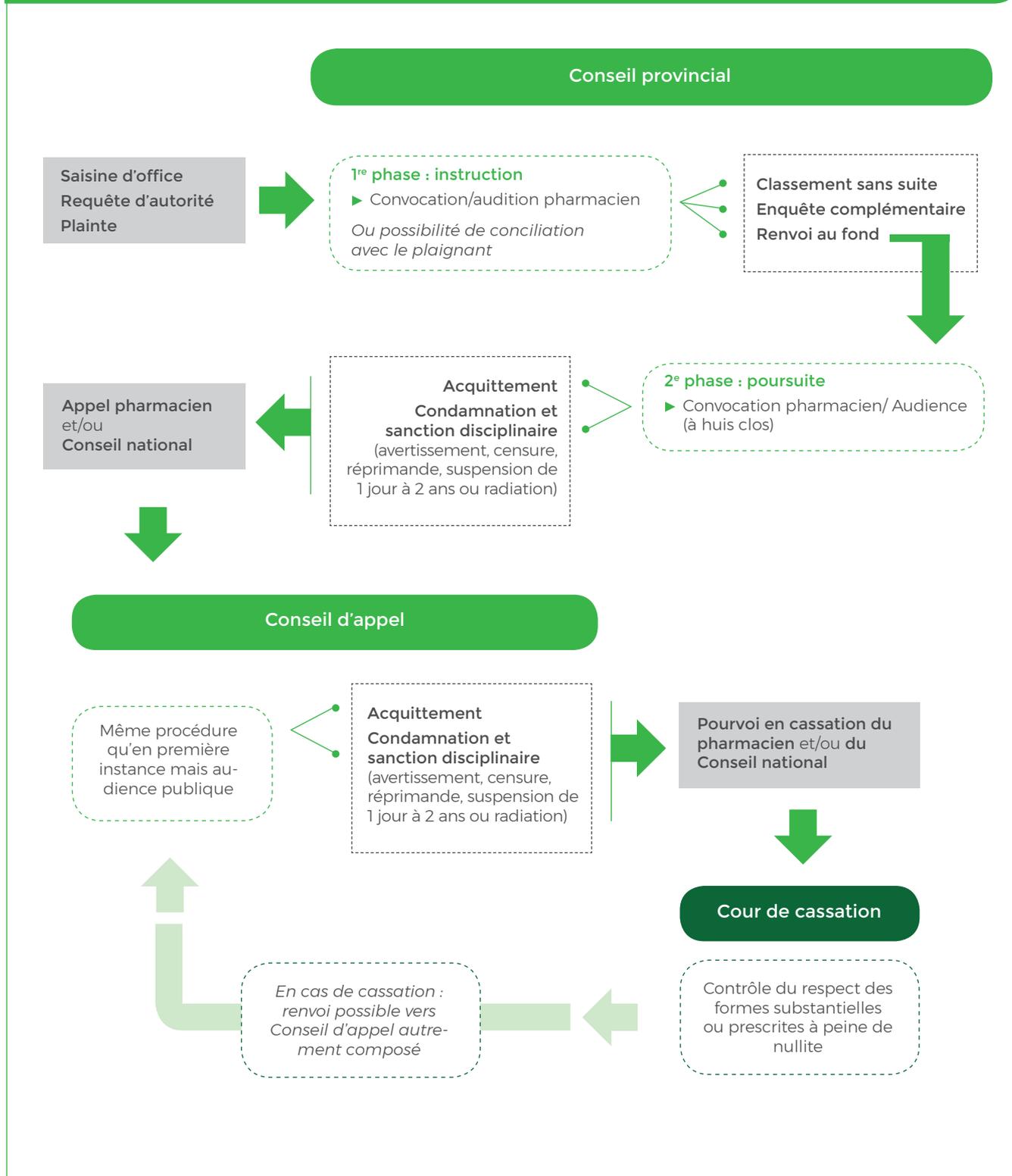
À côté de leur compétence disciplinaire, les [Conseils provinciaux](#) disposent également d'autres pouvoirs (A.R. n° 80, art. 6), principalement :

- Dresser et gérer le [tableau de l'Ordre](#).
- Trancher en dernier ressort les contestations relatives aux [honoraires](#) et répondre aux demandes d'avis des cours et tribunaux en la matière.

Le [Conseil d'appel](#) et le [Raad van Beroep](#) statuent en premier et dernier ressort sur certaines questions limitativement énumérées (A.R. n° 80, art. 13), dont la [régularité des élections](#) et les cas de [déchéance du mandat](#) d'un membre de l'Ordre.

La composition des Conseils provinciaux, du Conseil d'appel et du Raad van Beroep est disponible sur le [site de l'Ordre](#).

Figure 10. Étapes de la procédure disciplinaire





Ordre des pharmaciens
Conseil national

Avenue Henri Jaspar, 94
1060 Bruxelles
Tél. 02 537 42 67

E-mail : info@ordredespharmaciens.be

